

22.07.2020 - 09:30 Uhr

Série de mesures de la Confédération pour les TP: l'industrie du transport routier privé en est injustement exclue - il s'agit maintenant d'introduire une clause pour cas de rigueur !

Bern (ots) -

L'aide supplémentaire COVID-19, soumise jusqu'à aujourd'hui à consultation par la Confédération, est indiscutablement axée uniquement sur les TP et le trafic utilitaire ferroviaire. C'est pourquoi l'Association suisse des transports routiers ASTAG rejette cet objet. Précisément et également durant le semi-confinement, l'approvisionnement de la population en Suisse ainsi que l'enlèvement des déchets ont été principalement assurés par la branche des transports routiers. C'est pourquoi une clause pour cas de rigueur est d'autant plus importante pour les entreprises privées saines qui se retrouvent dans une situation précaire du fait de la crise du coronavirus et de ses répercussions.

La branche suisse des transports routiers subit de façon drastique les effets de la crise du coronavirus. Dans la branche des autocars et des taxis, le semi-confinement a conduit à une immobilisation abrupte de l'activité, alors que les restrictions et les conditions décidées par les autorités et toujours en vigueur engendrent un recul extrême des réservations et des revenus. Dans le trafic des marchandises sur route, le net ralentissement de l'économie est ressenti de plus en plus fortement et de nombreuses entreprises de transport se retrouvent confrontées à des difficultés financières, voire dans une situation critique propre à mettre leur existence en danger.

Et pourtant, la Confédération propose de façon absurde d'attribuer une aide COVID-19 supplémentaire d'un montant de près de 700 millions de francs exclusivement aux TP et au transport ferroviaire des marchandises. Le transport routier privé n'est tout simplement pas mentionné dans l'objet soumis à consultation jusqu'à aujourd'hui.

L'importance systémique de la branche des transports routiers privés

L'Association suisse des transports routiers ASTAG ne peut souscrire au projet sous cette forme. Outre le fait que la branche des transports est aussi frappée par la crise que les TP, il convient de tenir compte de la notion d'indispensabilité du transport routier privé. Comme la crise du coronavirus l'a clairement démontré, les gens et l'économie en Suisse sont tributaires d'un transport performant et fiable des marchandises et des personnes sur route. Grâce au camion, l'approvisionnement quotidien, l'enlèvement des déchets et l'entretien des canalisations ont en tout temps été assurés alors que des autocars privés et des taxis se sont chargés de rapatrier des citoyens et des citoyennes suisses de l'étranger et d'effectuer les courses lors de suspicion de coronavirus pour parer au manque de possibilités proposées par les TP (cf. encadré). "Lors d'une telle crise, l'importance systémique de l'industrie des transports routiers privés est encore plus marquée que celle des TP", relève Adrian Amstutz, président central de l'ASTAG.

Le transport privé de marchandises et de personnes sur route doit donc impérativement être intégré dans le paquet de mesures de la Confédération. Concrètement, on parle ici de mesures de soutien pour des cas de rigueur avérés sachant qu'il convient de limiter le cercle des ayant-droit à des entreprises de transport qui se trouvent directement ou indirectement dans une situation existentielle critique suite aux restrictions fixées par les autorités pour contrer le coronavirus, et ce sans faute de leur part et sans possibilité d'y remédier. Pour Adrian Amstutz, une chose est évidente: "En l'absence d'une clause juste et pertinente pour les cas de rigueur concernant des entreprises privées de transport routier, nous ne pouvons pas approuver ce projet!"

Les prestations de la branche des transports routiers privés lors de la crise du coronavirus. Durant la crise du coronavirus, la branche des transports routiers privés a assuré de façon durable et fiable l'approvisionnement de base de la population et de l'économie ainsi que l'enlèvement des déchets et l'entretien des canalisations dans toute la Suisse, et ce dans une mesure nettement plus large que les prestations des TP et du transport ferroviaire décrites dans le document soumis à consultation du Conseil fédéral.

- Grâce à l'autocar, nombreux sont les citoyennes et les citoyens qui ont pu être rapatriés en Suisse dans des conditions particulièrement difficiles (fermetures des frontières, pas de liaison aérienne & des TP).

- Le transport de personnes plus âgées, de personnes avec handicap et surtout celui de personnes craignant d'être atteintes par le coronavirus (aller et retour à et de l'hôpital) n'a pas été effectué par les TP, mais uniquement par les entreprises de taxi.

- Les produits alimentaires, les biens de première nécessité, les matériaux de construction, les carburants ou l'oxygène pour les

hôpitaux ont toujours été à disposition en quantité suffisante grâce au transport utilitaire routiers avec des camions.

- Enfin, l'enlèvement des déchets et l'entretien des canalisations, particulièrement importants en période de pandémie, ont été assurés en tout temps grâce aux camions.

Contact:

Adrian Amstutz
079 448 71 14

André Kirchhofer
031 370 85 21

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100852399> abgerufen werden.